

Parution l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission

Détail des taux suivant la zone géographique

	Taux de base (ex. La rochelle, Poitiers, Niort...)	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris (91-92-93-94)	Commune de Paris (75)
Hébergement	90€	120 €	140 €
Déjeuner et dîner	20 €		